



**AmericanBiltrite**

Chère cliente,  
Cher client,

Voici des informations afin de clarifier la nécessité d'avoir des **Fiches Signalétiques** pour les produits fabriqués et distribués par **American Biltrite** en Amérique du Nord.

Selon « Hazard Communication Standard of the Occupational Safety and Health Administration, Requirement [29CFR1910.1200(b)(6)(v)] » et le système SIMDUT Canadien, des fiches signalétiques sont requises pour tous les produits chimiques dangereux, cependant, ces mêmes standards spécifient que la réglementation ne s'applique pas aux **“articles”**.

*Un “Article” selon la définition du Standard, “signifie un item fabriqué autre qu’un fluide ou une particule: (i) qui lors de sa fabrication est formé selon un dessin et une forme spécifique; (ii) dont l’utilisation finale dépend en entier ou en partie sur le dessin ou la forme spécifique pendant l’utilisation finale; et (iii) qui, sous des conditions d’utilisation normales, ne relâche que de très petites quantités, ex., des quantités minimales ou des traces d’un produit chimique dangereux et qui ne pose aucun danger physique ni de risque pour la santé des employés.”*

Nous désirons vous aviser que tous les produits finis fabriqués chez **American Biltrite** sont donc exemptés de la réglementation sur les fiches signalétiques.

Si vous avez besoin d'informations additionnelles ou de clarification à ce sujet, s'il-vous-plaît contacter American Biltrite.

Stéphan Couture  
Directeur Santé et Sécurité